

Des avancées pour la cause animale

La cause animale fait l'objet d'un plan d'actions ambitieux, qui porte ses premiers fruits.

89% des Français jugent la cause animale importante. Enjeu de société, cette thématique s'inscrit naturellement dans le cadre de l'action publique. La Ville de Pessac est engagée depuis plusieurs années en faveur de la cause animale.

89% des Français jugent la cause animale importante. Enjeu de société, cette thématique s'inscrit naturellement dans le cadre de l'action publique. Engagée depuis plusieurs années en faveur de la cause animale, la Ville de Pessac a engagé un plan d'actions 2020/2026.

Ce plan d'actions a été co-construit avec une dizaine d'associations de terrain réunies au sein d'un comité partenarial. Ce dernier s'est depuis enrichi de neuf nouveaux membres, dont deux Pessacaises volontaires tirées au sort pour le rejoindre en 2022.

Réunis en fin d'année afin d'évaluer les avancées du plan d'actions, les membres du comité partenarial ont tenu à féliciter la Ville pour son engagement. Ainsi, Pessac est désormais considérée comme une ville référente sur le sujet au sein de la métropole.

Des actions concrètes

16 des 20 actions listées dans ce plan d'actions adopté au Conseil municipal ont d'ores et déjà été engagées avec des niveaux d'avancement différents. Parmi elles figure une 1ère campagne d'identification et de stérilisation de chats errants, avec la création d'un groupe de bénévoles pour leur gestion. Ainsi, sur une centaine de chats repérés, une vingtaine a été stérilisée en 2021. Une quarantaine le sera en 2022.

Une clause sur le bien-être animal a également été intégrée dans le cahier des charges de la restauration collective de la Ville, et la sensibilisation à la cause animale des enfants et des agents municipaux a débuté : La Ville a notamment installé des refuges LPO dans plusieurs accueils de loisirs. Quatorze en seront équipés d'ici juin 2022.

Une aire de détente canine de 1 200 m², a également été aménagée au sein de la forêt du Bourgailh.



Les actions menées en 2021

- › Une 1ère campagne de stérilisation et d'identification des chats errants avec 18 foyers de chats errants repérés sur le territoire (soit plus de 100 chats) et la création d'un groupe de bénévoles pessacais pour la gestion des chats errants (6 membres à ce jour).
- › L'expérimentation menée par la Direction de l'Enfance d'une formation à la transition écologique pour les animateurs intégrant la cause animale.
- › La réalisation de l'aire de détente canine de la Forêt du Bourgailh qui sera le plus grand espace dédié aux chiens de la métropole.
- › La création d'une rubrique dédiée Cause animale sur le site de la Ville avec du contenu enrichi régulièrement.
- › Des rencontres engagées avec les acteurs de la chasse et de la pêche sur le territoire.
- › Une conférence-débat Regards croisés organisée le 7 octobre sur le rôle social de l'animal avec les interventions d'UBM, de l'INRAE et d'une association de médiation animale (30 participants et des retours très positifs).
- › L'intégration des critères bien-être animal dans le futur cahier des charges de la restauration collective.
- › Le début du déploiement des refuges LPO dans les accueils péri et extrascolaires (77 refuges LPO au total).

Perspectives 2022

Le travail va se poursuivre avec l'installation de deux abris pour chiens (l'une devant l'Hôtel de Ville, l'autre devant le CCAS). L'information et la sensibilisation des enfants sera également développée avec une session du Conseil municipal des enfants dédiée à la cause animale. La formation obligatoire à la

transition écologique des agents municipaux débutera au second trimestre 2022.


En outre le travail de collecte d'études universitaires et d'identification des acteurs de l'enseignement supérieur continue. Enfin, de nombreuses actions de terrain seront prévues autour du 4 octobre à l'occasion de la Journée mondiale des animaux.



Retrouvez toutes les informations sur la cause animale dans la [rubrique dédiée de pessac.fr](https://www.pessac.fr)

CONTACT

Cause animale

 05 57 93 63 39


 Courriel


Ville de
PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC

Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

 05 57 93 63 63

 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS